

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 6 juillet 2018 | N° 2018-413 |

Convocation du 29 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 6 juillet 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOUL
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Michel POIGNONEC.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir d 12h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | Conseil du 6 juillet 2018 | <i>Délibération</i> |
| | Direction générale RH et administration générale Direction pilotage emploi et dialogue social | N° 2018-413 |

Evolution de l'organisation de la DGNSI - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La mutualisation du numérique et des systèmes d'information au sein d'un service commun a témoigné dès l'origine de la volonté, forte et partagée par de nombreuses communes de la Métropole, de construire et de développer ensemble une politique numérique au service de l'action publique et de la modernisation des administrations.

Après les années 2016 et 2017 consacrées à la construction du service commun, à l'intégration de 4 nouvelles communes en cycle 2 et à la mise en place de la stratégie à moyen terme ; stabilisation, convergence et sécurisation des SI (Systèmes d'information), l'année 2018 avait été présentée lors du comité technique de décembre 2017 comme l'année de structuration et de stabilisation nécessaire au regard des volumes à gérer sur un périmètre constant.

Cette structuration a intégré, par la pérennisation d'un certain nombre de postes d'agents en renfort, le renforcement de l'organisation de la Direction de l'assistance et de l'offre de service, la Direction d'appui administratif et financier, la Direction de la transformation numérique et la Direction de la production et des infrastructures, présentée au CT (Comité technique) de décembre 2017. Elle est en cours de mise en place.

Malgré cette volonté de stabilisation, force est de constater que la dynamique d'évolution continue qui caractérise ce domaine d'activité s'est pourtant encore très fortement amplifiée. Elle prend plusieurs formes : une hausse de l'activité liée au mouvement de transformation numérique de l'économie, de la société, et conséquemment de nos administrations ; le renforcement des contraintes réglementaires et sécuritaires ; l'extension du périmètre de la mutualisation du numérique ; un contexte très compétitif sur le marché de l'emploi du numérique. Ces dynamiques se traduisent par une situation de tension inédite, reflétée par les équipes et lors de la démarche ADN (Acteurs dynamique nouvelle).

Une hausse forte de l'activité

Alors que le service est déjà fortement mobilisé par la stabilisation et la convergence des infrastructures existantes, l'étude et la conduite de nombreux nouveaux projets est nécessaire, sur cette année, la DGNSI (Direction générale du numérique et des systèmes d'information) a déjà recueilli plus de 900 demandes de projets sur l'année, posant des difficultés d'arbitrage, alors que 350 projets sont déjà en cours.

Elle a dû faire face à une augmentation de 30 % du parc des écoles, à la maintenance et l'évolution de plus de 1000 applications, 12 000 postes de travail et la résolution de plus de 90 000 incidents sur l'année.

Le niveau de service souhaité par les communes s'accroît avec de nouveaux projets attendus qu'ils financent à travers l'évolution de leur attribution de compensation en investissement, en fonctionnement, charges de structure et personnel.

En 2018 c'est le numérique qui représentera encore la plus forte évolution en termes de révision de niveau de service.

Des besoins nouveaux sont exprimés par les directions de la métropole pour optimiser leur fonctionnement, moderniser ou faire converger leurs outils (gestion des demandes des communes ou des agents afin de faire face aux volumes des demandes et d'objectiver le travail fait, gestion de projets, gestion de la maintenance assistée par ordinateur transverse et multi patrimoniale).

Un renforcement des contraintes réglementaires, un besoin accru de sécurité

Tout en portant les nouveaux projets attendus par les communes et par les directions générales de la Métropole (en propre ou en lien avec leurs délégataires), la Direction générale doit également intégrer les projets réglementaires.

Dans le même temps, l'Etat a nettement accéléré son plan de modernisation imposant aux administrations de nouvelles obligations. L'enjeu est important et a fait apparaître une multiplication des chantiers numériques et d'autres à venir :

- **Les chantiers issus du programme 'Action publique 2022' de Transformation numérique du service public lancé par l'Etat qui fixe la priorité de '100% des démarches administratives dématérialisées d'ici 2022' et un plan de formation des agents pour accompagner cette transition au service des citoyens.** A commencer par ;
 - L'adoption des échanges dématérialisés en matière d'état civil pour toutes les communes ayant une maternité ;
 - La réforme de l'inscription sur les listes électorales, avec la mise en place du répertoire unique INSEE pour 2019 ;
 - La dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme avec, dès le 8 novembre 2018, la saisine de l'administration par voie électronique ;
 - La dématérialisation des finances et les échanges dématérialisés sur les marchés publics pour octobre 2018, avec obligation de libérer les données essentielles des marchés publics de plus de 25 000 euros et des contrats de concession ;
 - La diffusion d'un identifiant unique – France Connect ;
- **Les chantiers issus de la loi Lemaire pour une république numérique promouvant l'innovation et le développement d'une société numérique ouverte, inclusive, fiable visant à garantir l'accès de tous, dans tous les territoires, aux opportunités liées au numérique.** Ses points clefs portent sur les données, les plateformes de service, les télécommunications et son calendrier est ambitieux, et donc contraignant :
 - Ouverture par défaut des données des administrations publiques de façon progressive pour les principaux documents administratifs, puis pour tous les documents qui revêtent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental, incluant les contrats de subventions publiques, de consommation énergétique,
 - Un service public de la donnée qui vise à mettre à disposition en vue de leur réutilisation des jeux de données de référence présentant le plus fort impact économique et social,
 - Accélération du déploiement du très haut débit dans nos territoires 2022 (5G) et expérimentations en matière de fréquences,
- **Les chantiers issus d'évolutions rendues indispensables par les exigences de sécurité** touchant certains secteurs classés 'd'importance vitale' (eau, assainissement, transport...)
- **Les chantiers issus de nouvelles obligations réglementaires dans les métiers supports ou techniques :** Le prélèvement de l'impôt à la source, le plan de corps de rue simplifié, ...

L'extension cyclique de la mutualisation du numérique à de nouvelles communes nouvelles contraintes réglementaires sur la protection des données personnelles (RGPD)

Le cycle 4 est engagé et pourrait porter le nombre de communes mutualisantes au-delà de 20, puisque 3 communes envisagent de mutualiser pour la première fois leurs services : Artigues-près-Bordeaux, Martignas-sur-Jalle et Talence, ce qui amènera le service commun que constitue la Direction générale du numérique et des systèmes d'Information (DGNSI) à couvrir 16 communes représentant près de 80 % de la population de la Métropole.

Comptant déjà parmi les domaines les plus mutualisés, le domaine du numérique et des systèmes d'information concentre les attentes : non seulement les 3 nouvelles communes souhaitent y adhérer, mais ce domaine est également un prérequis pour en mutualiser d'autres tels que les ressources humaines, les finances ou les archives.

Alors que le service commun est déjà fortement mobilisé par la stabilisation des infrastructures existantes, la consolidation du système d'information commun, le Règlement général pour la protection des données (RGPD) apporte de nouvelles contraintes juridiques et opérationnelles. :

- dont la co-responsabilité pénale et financière (jusqu'à hauteur de 20M€) du Président de Bordeaux Métropole, des Maires ayant mutualisé le numérique et des sous-traitants en matière de protection des données et de conformité,
- entraînant l'obligation d'une mise à niveau rapide des systèmes d'information pour les aligner sur le niveau de maturité attendu et l'intégration de ces contraintes dans la gestion de projet laissant supposer une augmentation de plus de 20 % du temps de projet moyen (confidentialité et intégrité de données collectées, limitation de finalité, droit de rectification, limitation de conservation, droit à l'oubli, protection et sécurisation dès la conception, anonymisation et chiffrement...)

En tout état de cause, l'intégration en janvier 2019 d'une nouvelle commune à l'identique des précédents cycles, dont le système d'information présenterait un défaut de conformité exposerait immédiatement la Métropole.

Aussi, pour que les futurs cycles, dont le cycle 4, de mutualisation du domaine numérique se prépare au mieux, en tenant compte de l'évolution de la loi en matière de protection des données personnelles et sans pour autant fragiliser le plan de transformation déjà engagé ni les équipes de la Direction générale du numérique et des systèmes d'Information, nous vous proposons d'adapter les modalités d'intégration de la manière suivante :

- Réalisation d'un audit préalable des systèmes d'information des communes souhaitant mutualiser le numérique et destiné à apprécier le niveau de maturité de chacune au regard du RGPD, de la politique générale de sécurité des systèmes d'information et du plan de transformation pluriannuel déjà engagé par la Métropole et les communes ayant déjà mutualisé ce domaine ;
- Création en anticipation de la mutualisation d'une équipe dédiée à la préparation du plan de transformation des SI des nouvelles communes. Cette équipe sera chargée après janvier 2019 de la mise en place de la trajectoire de changement en lien avec les communes sans impacter les équipes actuelles de la DGNSI : elle nécessiterait un renfort des effectifs de 4 ETP (Equivalent temps plein) expérimentés (3 A et 1 B), dont le financement serait compensé pour partie sur les charges de structure des communes.

La conséquence, malgré les différentes adaptations de l'organisation depuis le début de la mutualisation : les agents voient leur charge de travail augmenter sans perspective d'accalmie au regard des enjeux croissants du numérique et des nouveaux cycles de mutualisation dans un contexte global de difficulté de recrutement face à un marché en tension.

Un marché de l'emploi défavorable à l'employeur numérique, une tension critique sur les RH (Ressources humaines)

Le marché de l'emploi des informaticiens se tend continûment depuis deux ans, ainsi, la DGNSI doit faire face à des difficultés de recrutements mais aussi à des départs réguliers vers des organismes publics ou privés qui leur proposent une charge de travail souvent moins lourde et des niveaux de salaire plus importants. Et force est de constater que les départs s'accroissent avec 11 départs depuis le début de l'année, qui érodent

sérieusement notre capacité de travail, retarde de façon importante des chantiers structurants impactant aussi les agents de plus en plus en pression.

Dans le même temps on note aussi les souhaits de certains agents d'une mobilité interne au sein de la DGNSI qu'il convient après 2 ans de fonctionnement de prendre en compte même si ces mobilités déstabilisent momentanément aussi l'organisation.

Enfin, facteur aggravant qui doit être absolument pris en compte et anticipé : la pyramide des âges de la DGNSI est vieillissante : 60 agents seront susceptibles de quitter la direction générale pour partir à la retraite dans les 5 années à venir (soit près de 25% des effectifs), dont 20 agents dans les deux ans.

Malgré un absentéisme faible avec 3,4 jours d'absence sur 2017, les risques psycho sociaux sont en évolution au sein de certaines équipes qui sont sous tension, fatiguées et en insécurité quant à leur charge de travail en forte évolution et de façon continue. Les agents doivent faire face à de nombreux changements, leur cadre de travail a changé, les technologies sont en évolution rapide et ils voient leurs fonctions aller vers moins de polyvalence et plus de complexité (cf : campagne d'évaluation et derniers indicateurs ADN).

Pour faire face à ces enjeux et risques importants, il est proposé d'avancer en urgence sur plusieurs axes de travail qui ont été explorés en lien avec la Direction des finances, la DRH, la mission contractualisation et en interne de la DGNSI avec l'ensemble des équipes concernées.

1) Création d'une équipe dédiée à la préparation et au pilotage du plan de transformation des SI des nouvelles communes

Compte tenu du niveau de fragilité exposé ci-dessus il devient impératif d'adapter les conditions d'intégration des communes souhaitant mutualiser le numérique dès le cycle 4 afin d'accompagner la mutualisation, sans pour autant fragiliser les plans de transformation déjà engagés et en minimisant l'impact sur les plans de charge des agents de la DGNSI.

Ce modèle pourra être réutilisé pour toute demande future d'intégration et associe la réalisation d'un audit préalable des systèmes d'information des communes concernées à la création d'une équipe dédiée à la préparation et au pilotage du plan de transformation des SI des nouvelles communes.

Cette mission de 4 agents expérimentés (3 A et 1 B) sera pilotée par la Direction de la Transformation Numérique (cf organigramme). Elle sera chargée de la définition des trajectoires de changement en lien avec les communes et de leur mise en œuvre sans impacter les équipes actuelles de la DGNSI. Les négociations en cours visent à amortir le coût de cette équipe sur la base de 2,5 ETP dès janvier par les premières communes concernées.

Au regard de la spécificité des postes de catégorie A et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non titulaires

Cette mission sera susceptible d'évoluer en lien avec les prochains cycles de mutualisation.

Directeur de projet transformation : Chargé du pilotage du plan de transformation pour les communes du Cycle 4, ce directeur de projet encadre et pilote les actions de convergence et de déploiement des nouveaux SI

- o *Catégorie A – cadre d'emplois des ingénieurs*

Chef de projet AMOA : Chef de projet technico-fonctionnel du plan de transformation : sécurisation et évolution du SI, interconnexion, Reloc, ATC, Hello, Neo 10, Noe, ...

- o *Catégorie A – cadre d'emplois des ingénieurs*

Chef de projet technique : Chef de projet AMOA en charge du MCO Applicatif, évolution vers les plateformes convergées et pilotage du portefeuille applicatif (projets prioritaires et réglementaires)

- o *Catégorie A – cadre d'emplois des ingénieurs*

Chef de projet accompagnement au changement : Chef de projet accompagnement du changement des projets de transformation et des équipes.

- o *Catégorie B cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens*

Dès lors que des agents de nouvelles communes seront mutualisés, cette structure pourra être amenée à évoluer en service en charge d'assurer la transition vers le nouvel SI commun et l'intégration progressive des équipes.

2) Un plan de formation adapté aux enjeux de la transformation numérique et des SI

- **Mettre en place un plan de formation adapté** auprès des agents afin qu'ils puissent suivre l'évolution technologique en cours, mais aussi aux agents de la métropole et des communes pour accompagner au mieux la transformation numérique en cours.
- **Optimiser nos délais de recrutement et être attractif**

Pour cela un renfort du service RH doit être envisagé avec le recrutement d'un catégorie B référent recrutement, formation et GPEEC (Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences)

3) Utiliser la GPEEC sur 3 – 5 ans pour accompagner la transition et faire face au turn over et aux départs à la retraite programmés alors que les difficultés de recrutements sont croissantes

Cartographier les métiers de demain et établir une GPEEC à 3, 5 et 7 ans en tenant compte de profils actuels pour les faire évoluer et anticiper les profils à recruter.

Développer l'apprentissage sur les métiers en tension en augmentant le nombre actuel, mais aussi avoir recours à des stagiaires de haut niveau sur 6 mois, ingénieurs grandes écoles, avec des rémunérations adaptées, permettant le cas échéant de les recruter ensuite ou encore étudier le recours aux services civiques sur la médiation numérique.

Mettre en place un 'surbooking' sur 8 % des postes afin de permettre non seulement de 'doublonner' certains postes pour sécuriser certaines fonctions stratégiques, mais aussi anticiper les départs à la retraite, compenser des absences longue durée ou encore répondre à des sous calibrages d'effectifs au regard des extensions de niveaux de service attendues par les communes ou par les services de Bordeaux Métropole ou des évolutions réglementaires récentes.

Au regard de la spécificité des postes de catégorie A et des connaissances nécessaires attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non titulaires.

Direction des infrastructures et de la production

- Administrateur de base de données : cette fonction stratégique est aujourd'hui assurée par un seul collaborateur ce qui est largement insuffisant au regard du nombre de bases de données à gérer. Pour faire face au besoin, la DGNSI fait actuellement appel à de la sous-traitance qui est très coûteuse et ne permet pas de capitaliser les compétences. C'est une fonction qui doit absolument être « doublonnée » pour assurer la continuité de service nécessaire et l'évolution du niveau de service de Bordeaux métropole et des communes mutualisées ;
 - o *Poste catégorie A– cadre d'emplois des ingénieurs,*
- Directeur de projet Infrastructures centrales : la refondation de notre système d'information dans une logique de plateforme et le programme de déplacement des serveurs et d'automatisation des sauvegardes reposent sur les épaules du chef de centre et d'une petite équipe qui doit être complétée en urgence ;

- o *Poste catégorie A - cadre d'emplois des ingénieurs*
- Chef de projet : la refondation de notre système d'information dans une logique de plateforme et le programme de déplacement des serveurs et d'automatisation des sauvegardes reposent sur les épaules du chef de centre et d'une petite équipe qui doit être complétée en urgence ;
 - o *Poste catégorie A - cadre d'emplois des ingénieurs*
- Ingénieur postes clients : le volume des postes de travail évolue et cette équipe doit être renforcée pour accompagner le programme de transformation vers plus de mobilité et de sécurité des postes de travail des agents et des écoles (12 000 postes et 5500 dans les écoles)
 - o *Poste catégorie A - cadre d'emplois des ingénieurs*
- Ingénieur Expert office 365 : cette plateforme devient le socle de l'ensemble de l'environnement de travail et du collaboratif des communes et de Bordeaux Métropole qu'il convient de sécuriser par un spécialiste de cette plateforme ;
 - o *Poste catégorie A - cadre d'emplois des ingénieurs*
- 2 Ingénieurs d'intégration : dans le cadre de la convergence des applications et face aux enjeux portés, il convient de renforcer l'équipe ;
 - o *Poste catégorie A - cadre d'emplois des ingénieurs*

Direction de la transformation numérique

- Ingénieur Expert produit 'service now' : administrée par un seul agent, cette plateforme porte l'ensemble du suivi des demandes et des incidents de la DGNSI mais aussi toute la gestion de parc matériel communal et de Bordeaux métropole ;
 - o *Poste catégorie A - cadre d'emplois des ingénieurs*

Direction du programme service à la population

- Ingénieur Expert produit gestion des demandes : la gestion de la relation usagers entre les usagers, les communes et Bordeaux Métropole a été développée sur une plateforme qui évolue à la fois suivant les besoins des communes et des types de flux qui y sont gérés. Son élargissement et son aspect stratégique nécessite que nous puissions anticiper une ressource ;
 - o *Poste catégorie A - cadre d'emplois des ingénieurs*
- Chef de projet sur les domaines social et CCAS : la mise au point de la plateforme SI nécessite un renfort de 3 ans sur la durée du projet de convergence ;
 - o *Poste catégorie A - cadre d'emplois des ingénieurs*

Direction du programme numérique urbain

- Chef de projet Gestion de projet 'Project Monitor' : cette plateforme en construction sert déjà aujourd'hui à la gestion et au suivi des projets des bâtiments et de la DGNSI (ressources, activités, financiers, lien avec les communes ...). Elle est adaptée aussi actuellement pour répondre aux besoins de la direction des bâtiments et des demandes sont exprimées en communes mais aussi à la voirie et dans les pôles ;
 - o *Poste catégorie A - cadre d'emplois des ingénieurs*
- Chef de projet sur les domaines HQV : la DGNSI est de plus en plus sollicitée par les services de la Direction générale haute qualité de vie (DGHQV) pour les soutenir sur divers sujets : rédaction des clauses relatives aux systèmes d'information dans les contrats (réseaux de chaleur, distribution de gaz et d'électricité...), et suivi de l'exécution de ces contrats, collecte, stockage et valorisation des données issues de ces contrats, outillage des services métropolitains pour leurs propres usages. Il s'agit de besoins nouveaux, pour lesquels la DGNSI n'avait pas, jusqu'à présent, de ressources allouées.
 - o *Poste catégorie A - cadre d'emplois des ingénieurs*

4) Lancer en 2018 une démarche schéma directeur sur le périmètre de l'ensemble des communes concernées et des directions générales de la métropole pour faciliter l'arbitrage des projets au regard des moyens

Le projet Schéma directeur numérique aurait plusieurs objectifs et servirait tant les intérêts spécifiques de chaque commune et de la métropole que les intérêts du collectif. Il s'appuierait sur l'existant et viserait par une démarche rapide mais globale à :

- **Bâtir une vision commune de la stratégie numérique** basée sur des principes fondateurs communs en bénéficiant au mieux de la dynamique de mutualisation ;
- **Renforcer les principes fondateurs communs** stratégie numérique du territoire en bénéficiant la dynamique de mutualisation pour optimiser le à la population et s'inscrire dans une dynamique modernisation et d'innovation ;
- **Optimiser encore, les modes de fonctionnement, consolider la gouvernance arbitrages** entre les projets ;
- **Identifier de nouvelles opportunités de collaborations** et de convergence à engager portées par les réseaux métiers ;
- **Renforcer la logique de plateforme de services**, dans le respect des spécificités organisationnelles de chacun, pour permettre la mise en œuvre rapide de nouveaux services et favoriser l'innovation ;
- **Maîtriser l'impact de l'arrivée des nouveaux cycles** de mutualisation
- **Garantir la conformité réglementaire** par la capacité à intégrer les évolutions : dématérialisations, PAS, RGPD, ...



Plusieurs livrables sont attendus, pour les communes, pour la métropole et pour le collectif, comme l'illustre le schéma ci-dessus et seraient retraités pour être mis à disposition sous différentes formes dans les supports communaux ou métropolitain.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU l'avis émis par le Comité technique du 18 juin 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU' afin de permettre un meilleur fonctionnement de la direction générale et afin de répondre aux sollicitations et aux nouveaux projets, il est proposé de faire évoluer l'organisation de la DGNSI.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les créations de poste mentionnées.

Article 2 : d'autoriser le recours éventuel aux agents non-titulaires pour les postes mentionnés

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018

| | |
|---|---|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 20 JUILLET 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 20 JUILLET 2018</p> | <p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p> |
|---|---|